



Communiqué
2 novembre 2022

STATIONNEMENT INTERDIT SUR TOUT LE TERRITOIRE DE VAL-MORIN

Val-Morin, le 2 novembre 2022 – Suite à l'adoption du [règlement 735](#) lors de la séance du conseil municipal du 18 octobre dernier, un changement de réglementation a été adopté concernant le stationnement qui sera désormais interdit sur le territoire de la municipalité de Val-Morin.

Le stationnement sera interdit en tout temps sur l'ensemble des rues et chemins publics, à l'exception des endroits spécifiquement identifiés, ou selon certaines périodes déterminées dans l'année. Il sera entre autres autorisé sur tout le territoire les 24, 25, 26 décembre ainsi que les 31 décembre, 1^e et 2 janvier, à l'exception des périodes entre minuit et 7 heures.

Cette mesure a comme objectif d'assurer une meilleure gestion de la circulation, l'amélioration de la sécurité routière et de la sécurité des usagers où cohabitent les cyclistes, les piétons et les automobilistes, mais également, de répondre aux préoccupations formulées par de nombreux citoyens au cours des dernières années. « Nous souhaitons que cette nouvelle réglementation entraîne un meilleur contrôle des secteurs à fort achalandage et assure du même coup la sécurité des usagers. Elle permettra également une circulation plus adéquate pour les véhicules d'urgence. L'objectif demeure celui de préserver la quiétude de nos citoyens au sein de leur milieu de vie. » a déclaré Madame Donna Salvati, mairesse de Val-Morin.

Une nouvelle signalisation est en cours d'implantation afin d'informer les automobilistes et les visiteurs de cette nouvelle mesure. Les résidents pourront constater sous peu l'installation de panneaux indiquant l'interdiction de stationnement aux endroits stratégiques sur le territoire municipal.

Cette réglementation est déjà en vigueur et la Sûreté du Québec ainsi que les officiers municipaux veilleront à assurer le respect de celle-ci. Pour connaître tous les détails concernant la réglementation en vigueur, il est possible de consulter l'onglet [Réglementation municipale](#) du site web val-morin.ca

-30-

Source

Sonya Audrey Bonin
Directrice des communications
819 324-5670, poste 3812